

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE** le **SEIZE MAI**
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 10 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de votants : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 12

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, FOURNET Bernard, MARULLAZ Marie-Paule, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, GAYDON Jeanine, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 11

MM. Mmes, THORENS Valérie, VERNET Josette, BÉARD Patrick, MUET Daniel, BRAIZE Jean-Michel, MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoirs : 07

Madame THORENS Valérie	à	Monsieur MARULLAZ David
Madame VERNET Josette	à	Madame MARULLAZ Marie-Paule
Monsieur BÉARD Patrick	à	Monsieur BERGER Jean-François
Monsieur BRAIZE Jean-Michel	à	Monsieur MARCHAND Thierry
Madame MARTIGNONI Florence	à	Madame GAYDON Jeanine
Madame ROSSET Emmanuelle	à	Madame BAUD PACHON Valérie
Monsieur PAGE Olivier	à	Monsieur GAYDON Jean-François

- Madame Valérie BAUD PACHON a été désignée secrétaire -

D_2024_05_10

BUDGET ANNEXE « FORET » : DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX DE PROTECTION ET DE SECURISATION EN FORETS A LA SUITE D'ATTAQUES DE SCOLYTES - PROGRAMME DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Il est exposé qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2024.

La nature des travaux consiste en :

- la mise en protection des arbres contre les chutes de pierres à la suite d'attaque de scolytes pour un montant estimatif des travaux de 7 861,61 € HT,
- la sécurisation des sentiers, pistes de vélo et pistes de ski à la suite d'attaque de scolyte pour un montant estimatif des travaux de 5 241,08 € HT.

Le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale est le suivant :

⇒ Travaux de protection :

- dépenses subventionnables : 7 861,61 €
- montant de la subvention sollicitée auprès du département 74, à hauteur de 80 % : 6 289,29 € HT

⇒ Travaux de sécurisation :

- dépenses subventionnables : 5241,08 €
- montant de la subvention sollicitée auprès du département 74, à hauteur de 80 % : 4 192,86 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement présenté,

CHARGE M. le maire, ou son représentant, de signer tous les documents afférents à ce projet,

SOLLICITE l'aide du département de la Haute-Savoie pour la réalisation des travaux de protection et de sécurisation subventionnables,

DEMANDE au département l'autorisation de commencer ces travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 21 mai 2024.

La secrétaire de séance,
Valérie BAUD-PACHON.



Le maire de Morzine
Jean-François BERGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
